



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation alarmante du groupe Lohr

Question orale n° 1211

Texte de la question

M. Philippe Meyer attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie, sur le soutien aux productions nationales à travers la commande publique. En particulier, l'État doit donner des perspectives d'activité aux entreprises et le ministère de l'industrie doit y prendre toute sa part, dans le cadre d'un plan de relance qui pourrait être dédié spécifiquement aux industries de défense. Aussi souhaite-t-il tout particulièrement appeler son attention sur la situation alarmante du groupe Lohr implanté dans le Bas-Rhin. Lohr est une ETI emblématique en Alsace, connue et reconnue notamment pour ses porte-voitures et solutions de feroutage. Avec 470 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019, le groupe employait directement plus de 1 000 personnes en France et exportait plus de 80 % de son chiffre d'affaires, réduisant ainsi largement le déficit commercial de la France. En particulier, au travers de sa filiale Soframe, Lohr a été le plus important exportateur français de véhicules militaires ces dernières années. Mais, en 2021, le niveau du chiffre d'affaires est prévu au quart de celui de 2019 et le groupe n'a que de faibles perspectives d'amélioration en 2022 et 2023. Dans ces conditions, le groupe, qui a aujourd'hui recours au chômage partiel, envisage à court terme un dramatique plan social concernant plus de 300 personnes, première étape de mesures potentiellement plus graves qui pourraient conduire à la disparition de l'entreprise. Cette issue peut et doit impérativement être évitée. En effet, le groupe Lohr s'est associé à *Renault Trucks* (Arquus) pour répondre à l'appel d'offre des camions 4-6 tonnes de l'armée de terre, en remplacement de camions vieux de 50 ans, dont le programme, bien que devant être lancé prochainement, n'est pas encore confirmé. Le besoin de ces camions est pleinement avéré par l'état-major des armées, et ces deux entreprises dont l'offre est 100 % française nécessitent rapidement des perspectives claires à l'horizon 2022-2023. Leurs concurrents allemands et italiens ont reçu le soutien de leurs gouvernements respectifs en se voyant notifier des commandes importantes. L'État se doit d'apporter également son soutien à l'industrie nationale. Dans une volonté de relancer la machine économique, on en a ici une occasion. Aussi, il lui demande quel soutien le Gouvernement entend apporter à ces deux fleurons de l'industrie.

Texte de la réponse

SITUATION DU GROUPE LOHR

M. le président. La parole est à M. Philippe Meyer, pour exposer sa question, n° 1211, relative à la situation du groupe Lohr.

M. Philippe Meyer. Ma question concerne aussi bien l'industrie de la défense que l'exportation de sa production. Depuis de nombreuses années, l'industrie française s'affaiblit. Mais aujourd'hui, en raison de la crise sanitaire et économique que nous traversons, un grand nombre d'entreprises industrielles jouent purement et simplement leur survie.

Évidemment, derrière ces outils de production, c'est la question de l'emploi dans notre pays qui se pose et la nécessité, pour les pouvoirs publics, de soutenir ces entreprises nationales au travers de la commande

publique. L'État doit leur donner des perspectives d'activité et votre ministère, madame la ministre déléguée, doit y prendre toute sa part, dans le cadre d'un plan de relance qui pourrait être dédié spécifiquement aux industries du secteur de la défense.

Plus particulièrement, je souhaite appeler votre attention sur la situation inquiétante du groupe Lohr, implanté dans le Bas-Rhin. Lohr est une ETI – entreprise de taille intermédiaire – emblématique en Alsace, connue et reconnue, notamment pour ses porte-voitures et ses solutions de ferroutage vendus dans le monde entier. Avec 470 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019, dont plus de 80 % issus des exportations, le groupe employait plus de 1 000 personnes. Grâce à sa filiale Soframe, Lohr a été, ces dernières années, le plus important exportateur français de véhicules militaires.

Or, en 2021, le chiffre d'affaires de l'entreprise ne devrait atteindre que le quart de celui de 2019. Dans ces conditions, le groupe, qui a aujourd'hui recours au chômage partiel, envisage à court terme un dramatique plan social concernant plus de 300 personnes, première étape avant d'autres mesures potentiellement plus graves qui pourraient conduire à la disparition pure et simple de l'entreprise.

Le groupe Lohr s'est associé à Renault Trucks Defense, aujourd'hui appelé Arquus, pour répondre à un appel d'offres portant sur des camions de quatre à six tonnes destinés à l'armée de terre et devant remplacer des véhicules vieux de plus de cinquante ans. S'il doit être lancé prochainement, le programme n'a, à ma connaissance, pas encore été confirmé. Le besoin de se doter de ces camions est pleinement confirmé par l'état-major des armées et ces deux entreprises, dont l'offre est 100 % française, ont besoin de perspectives rapides pour les années 2022 et 2023. Leurs concurrents allemands et italiens ont, eux, reçu le soutien de leurs gouvernements respectifs en se voyant notifier des commandes importantes.

Je sais, madame la ministre déléguée, que nous partageons la même volonté de relancer la machine économique. Nous disposons ici d'une occasion de le faire. Je souhaiterais donc savoir quel soutien le Gouvernement entend apporter à ces deux fleurons de notre industrie et où en est cet appel d'offres.

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la mémoire et des anciens combattants.

Mme Geneviève Darrieussecq, *ministre déléguée chargée de la mémoire et des anciens combattants.* Vous nous interrogez sur la situation du groupe Lohr, implanté dans votre département, et plus particulièrement de sa branche défense, la société Soframe, qui connaît des difficultés aggravées par la crise sanitaire. Vous souhaitez que le Gouvernement intervienne pour aider cette entreprise dans les années à venir.

Le groupe Lohr est bien connu du ministère des armées, car Soframe équipe, entre autres, les forces françaises terrestres avec le porteur polyvalent terrestre, qui est un véhicule important. Ce marché a été remporté par Soframe, en partenariat avec Iveco.

Comme vous le savez, pour les armées, le plan de relance s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation militaire, que vous avez adoptée à une large majorité en 2018. Celle-ci couvre la période 2019-2025 et fait du ministère des armées le premier investisseur public, puisque ce sont près de 110 milliards d'euros de dépenses qui vont concerner nos entreprises de défense et du BTP – bâtiment et travaux publics.

Cette loi de programmation nous permet de renouveler des équipements dont nous avons besoin et le remplacement des véhicules de quatre à six tonnes en fait partie. Le lancement de ce programme est prévu courant 2022 et fera l'objet d'un appel d'offres auquel les différents industriels du secteur pourront participer, notamment le groupe Lohr qui, comme vous l'avez indiqué, a prévu de s'associer à Arquus.

Je tiens à rappeler que le ministère des armées porte une attention constante aux entreprises de défense, que nous veillons au maintien des compétences critiques de la base industrielle et technologique de défense et que nous réalisons des investissements considérables en France au profit de nos forces armées. Par ailleurs, nous accompagnons à l'export les industriels français dans leurs démarches de conquête de marchés, car la France

ne peut à elle seule assurer la pérennité de tous les fournisseurs du ministère.

Dans ces conditions, personne – et je sais que vous ne le faites pas – ne peut mettre en doute le soutien de l'État à la base industrielle et technologique de défense, ni sa vigilance envers tous les acteurs de l'économie et les industriels de défense qui servent la France et qui, vous le savez, représentent des emplois non-délocalisables.

M. le président. La parole est à M. Philippe Meyer.

M. Philippe Meyer. Je vous remercie, madame la ministre déléguée, de votre réponse précise. J'entends que vous projetez bien de lancer cet appel d'offres courant 2022. J'ose espérer que, d'ici là, cette entreprise ne connaîtra pas davantage de difficultés que celles qui sont les siennes actuellement. De toute évidence, s'il pouvait y avoir un signal dès 2021, notre industrie de défense ne s'en porterait que mieux.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meyer](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1211

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 janvier 2021](#)

Réponse publiée le : 13 janvier 2021, page 19

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 janvier 2021](#)